ART. 8 N° 17577

## ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

| Commission   |  |
|--------------|--|
| Gouvernement |  |

## **AMENDEMENT**

N º 17577

présenté par

M. Roussel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

-----

## **ARTICLE 8**

À l'alinéa 23, substituer au mot :

« décret »

les mots:

« un décret ne pouvant créer des conditions d'accès à la retraite plus défavorables et plus inéquitables que celles en vigueur avant la promulgation de la loi  $n^{\circ}$  du de financement rectificative pour 2023 ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent projet de loi procède par voie de décret en de trop nombreux points, déterminants pour le devenir des droits à la retraite de l'ensemble des travailleurs. En conséquence, les auteurs de cet amendement souhaitent s'assurer que comme le prétend le Gouvernement les dispositions prises renforceront les droits actuels à la retraite et y apporteront notamment davantage de justice sociale.